

Le dossier pharmaceutique, une expérience avec les pharmaciens mutualistes

Dorothee Camus,
Département Politique des produits de santé
Fédération nationale de la Mutualité Française

Grenoble, le 13 novembre 2014





SOMMAIRE

- ▶ **Mieux connaître les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Le DSPT : une expérimentation des pharmacies mutualistes**
- ▶ **Déploiement du DP dans les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Un positionnement actif de la Mutualité en faveur du DP**

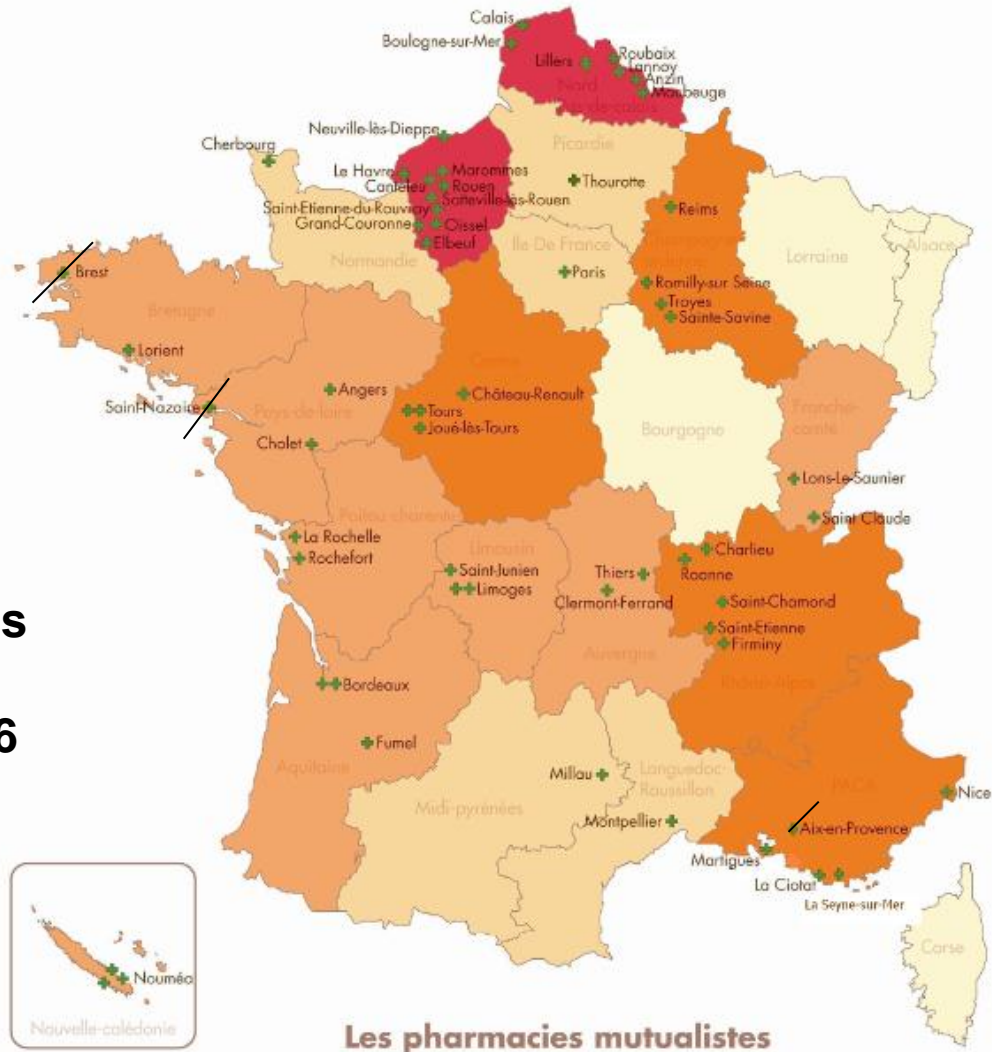


SOMMAIRE

- ▶ **Mieux connaître les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Le DSPT : une expérimentation des pharmacies mutualistes**
- ▶ **Déploiement du DP dans les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Un positionnement actif de la Mutualité en faveur du DP**

► Les pharmacies mutualistes :

- Premiers SSAM créés par des sociétés de secours mutuels (1857 à Lyon)
- Pour favoriser l'accès aux soins des mutualistes et limiter leur reste à charge
- Aujourd'hui, 57 pharmacies grées par 36 groupements mutualistes (70 en 2005, 66 en 2010)





► **Un régime juridique particulier :**

- **Création et transfert accordés par le Ministre de la santé (dernière création : 1985),**
- **Dérogation au principe selon lequel le pharmacien est propriétaire de l'officine dont il est titulaire,**
- **Restriction d'accès aux adhérents mutualistes,**
- **Exclusion du service de garde,**
- **Hors champs de la convention AMO / pharmaciens signée en 2012.**



► Quelques chiffres clés (fin 2012) :

- 175 pharmaciens, 256 préparateurs, 104 autres personnels
- 44,7 % des pharmacies mutualistes ont une implantation urbaine, 5,3 % rurale.
- La part des médicaments ordonnancés représente en moyenne 78% du CA.

- ▶ **Mieux connaître les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Le DSPT : une expérimentation des pharmacies mutualistes**
- ▶ **Déploiement du DP dans les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Un positionnement actif de la Mutualité en faveur du DP**



▶ Le Dossier de suivi pharmaco-thérapeutique (DSPT)

- Expérimentation menée à partir de 2005 dans 5 pharmacies mutualistes (Roanne, Béziers, Saint-Chamond, Thiers, Lannoy)
- Enregistrement de plusieurs données des patients atteints d'allergies, d'HTA, de diabètes, de glaucome et d'asthme :
 - Données administratives, informations physiologiques (poids, taille, analyses biologiques, vaccinations), allergies....
 - Historique des délivrances de médicaments prescrits ou non prescrits
- Objectif : sécurisation de la dispensation des médicaments au sein de la même pharmacie
- Dossier consultable par les professionnels de santé habilités
- Formation des pharmaciens (une journée par pathologie (validée par le haut Comité pour la Formation des Pharmaciens), outil informatique)
- ➔ **Le DSPT précède le DP sur le plan conceptuel mais le DP le devance sur le plan organisationnel et technique.**



▶ Le Dossier de suivi pharmaco-thérapeutique

- ☛ En moyenne 260 incidents enregistrés en 1 an dans chacune des deux officines test (=1% des dossiers patients)
 - 40% des problèmes concernaient des contre-indications absolues des erreurs de posologie ou des interactions
 - 30% des points critiques détectés ont entraîné un appel au médecin, qui suivra l'avis du pharmacien dans 67,74% des cas
- ☛ Cet outil a permis une intervention adéquat du pharmacien et une concertation constructive avec les médecins.
- ☛ L'expérience acquise a alimenté les réflexions pour la création du DP.

- ▶ **Mieux connaître les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Le DSPT : une expérimentation des pharmacies mutualistes**
- ▶ **Déploiement du DP dans les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Un positionnement actif de la Mutualité en faveur du DP**

▶ DP et pharmacies mutualistes :

- ☛ Les pharmacies mutualistes utilisent le DP pour la plupart d'entre elles depuis son lancement.
- ☛ Certaines pharmacies ont édité des documents patients avant l'ONP.
- ☛ Essentiellement pour la délivrance de médicaments remboursables (avec Carte Vitale).
- ☛ Quelques pharmacies alimentent le DP pour les médicaments non remboursables.
 - Les patients ne comprennent pas toujours qu'on leur demande leur Carte Vitale
 - Mieux compris quand une affiche indique préalablement que la CV sera demandée pour toute délivrance
- ☛ Le principal frein à l'utilisation du DP : manque de temps.

- ▶ **Mieux connaître les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Le DSPT : une expérimentation des pharmacies mutualistes**
- ▶ **Déploiement du DP dans les pharmacies mutualistes**
- ▶ **Un positionnement actif de la Mutualité en faveur du DP**



- ▶ **Un positionnement actif de la Mutualité en faveur du DP :**
 - **La Mutualité Française considère le pharmacien comme un maillon essentiel de la chaîne de soins.**
 - **Ce rôle nécessite un engagement fort en terme de qualité pour sécuriser la délivrance et améliorer la qualité de la prise en charge.**
 - **Ces exigences de qualité impliquent de disposer d'un outil adapté qui permette :**
 - conseil et contrôle au moment de la délivrance,
 - suivi et évaluation de l'observance,
 - bonne et complète information du patient.
- ➔ **Le DSPT (local) puis le DP (national)**



- ▶ **Un positionnement actif de la Mutualité en faveur du DP :**
 - ☛ **La Mutualité est favorable au développement des missions des pharmaciens pour améliorer la prise en charge de premier recours.**
 - ☛ **Toutefois, le déploiement de ces nouvelles missions doit être associé à un engagement fort en terme de qualité.**
 - ☛ **La Mutualité voit le DP comme l'outil central qui doit concourir à l'amélioration de la qualité officinale.**
 - ↳ Affirmé lors de l'audition IGAS d'avril 2011 sur l'évolution des modes de rémunération des pharmaciens d'officine.
 - ↳ Le DP dans le cadre des réflexions associant Mutualité Française et pharmaciens :
 - Sécurisation de la dispensation des médicaments d'automédication
 - Outil de suivi du calendrier vaccinal
 - Suivi des patients atteints de pathologies chroniques



Merci de votre attention

Contact :

Dorothee Camus dorothee.camus@mutualite.fr

FNMF, Chargée de mission, département politique des produits de santé